



FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE



# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF MONTEE DE DEMONSTRATION DE ST SAVIN

*Le présent règlement particulier complète le règlement standard des montées de démonstration*

Nom de la manifestation : **Montée de démonstration de Saint Savin** .....

Date de la manifestation : **Samedi 4 juillet 2026**.....

Organisateur administratif : **ASA DAUPHINOISE** .....

Organisateur technique : **RACING TEAM ESPLANADE**.....

Lieu de la manifestation : **SAINT SAVIN 38 300**.....

Permis d'organisation FFSA n° 364 délivré le Vendredi 24 avril 2026

Cette manifestation est organisée conformément aux Règles Techniques et de Sécurité des Montées et Courses de Côte (ci-après « RTS ») et au présent règlement particulier.

## *Organisateur technique*

Nom : **RACING TEAM ESPLANADE**

Adresse : **99 rue de la Libération 38300 Bourgoin-Jallieu**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

## ARTICLE 1. ORGANISATION

### **1.1. OFFICIELS**

(Au minimum)

- Directeur de Course au départ de la montée : **FABRE THIERRY** Licence : 86560
- Chef de poste à l'arrivée : **ANNEQUIN ANDRE** Licence : 3603
- Commissaire technique : **BACHASSE BENJAMIN** Licence : 207620
- Médecin : **Mme RANCUREL Elisabeth**

### **1.2. HORAIRE**

Ouverture des engagements le : **vendredi 01 mai 2026**.

Clôture des engagements le : **mardi 30 juin 2026 à minuit**.

Publication de la liste des engagés le : **samedi 04 juillet 2026 à 13H00**.

Accueil des participants le : **samedi 04 juillet de 09H30 heures à 12H45**.

Vérifications administratives le : **samedi 04 juillet 2026 de 09H30 à 12H45 salle H COPPARD**

Vérifications techniques le : **samedi 04 juillet 2026 de 09H45 à 13H00 rue du comte De MENON (préau)**

Affichage de la liste des participants autorisés aux montées : **samedi 4 juillet 2026 à 13H15 salle H COPPARD**

Briefing des conducteurs le : samedi **4 juillet 2026 à 13H45** sur la ligne de départ Montée de Demptézieu  
Montées de démonstration le : samedi **4 juillet 2026 de 14H00 à 19H00**

### **1.3. VERIFICATIONS**

Vérifications administratives le samedi 4 juillet de 09H30 à 12H45, lieu salle H COPPARD St Savin

Les participants devront **obligatoirement** présenter :

- Licence, ou titre de participation pris sur place au tarif de 30 €, et permis de conduire pour le **conducteur** ;
- Carte grise, ou titre de circulation, ou passeport technique (PTN/PTH) pour la **voiture**.
- Attestation d'assurance de la voiture et vignette de contrôle technique en cours de validité (pour les voitures y étant soumises).

**Nota : Les licences et/ou titres de participation sont facultatifs pour les passagers à bord des voitures de série conformes à la législation routière française.**

Les titres de participation (TPRLR) pourront être délivrés sur place lors des vérifications administratives par l'ASA DAUPHINOISE (sans certificat médical).

Les passagers mineurs devront obligatoirement présentés ;

\* Une autorisation parentale,

\* Être âgé de plus de 10 ans pour être équipier dans une voiture de tourisme

\* Être âgé de plus de 16 ans pour être équipier dans une voiture de compétition

\* Dans tous les cas être d'une taille de 1,35 m à minima.

## **ARTICLE 3. PARTICIPANTS, CONDUCTEURS, EQUIPIERS**

**3.1.** Les droits d'engagement sont fixés à : **Soixante (60) euros.**

Les engagements, **obligatoirement accompagnés du montant des droits de participation**, seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Par courrier :

Racing Team l'Esplanade  
253 chemin des bottes  
38300 Nivolas-Vermelle

Par mail : [contact.rte38@gmail.com](mailto:contact.rte38@gmail.com)

Et virement sur compte RTE : RIB : FR76 1390 6000 5277 3110 1900 053  
BIC : AGRIFRPP839

**Avant le mardi 30 juin 2026 à minuit.**

Pour tous les conducteurs et passagers non licenciés montant dans un véhicule de compétition, un titre de participation (TPLRLR) selon réglementation FFSA sera obligatoirement demandé ; il est délivré sans certificat médical.

Le règlement se fera par chèque de 30 euros à ordre de l'ASA DAUPHINOISE, lors des vérifications administratives.

**ATTENTION : les pilotes ou passagers participant aux montées de démonstration ne pourront pas s'engager sur la course de côte du dimanche 05 juillet 2026**

## ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1. VOITURES ADMISES

Le nombre maximum de voitures admises est fixé à : **70**

Les voitures admises et équipements de sécurité des participants devront être conforme au règlement standard des montées de démonstration FFSA article 4, catégories 1,2 et 3 du règlement FFSA des montées de démonstration.

**RAPPEL** : Un extincteur de 2Kgs correctement fixé est obligatoire dans TOUS les véhicules

### 4.4. MESURES ET DISPOSITIF DE SECURITE

Nombre d'ambulance : 1

Une ambulance est-elle équipée du matériel nécessaire à la ventilation et l'aspiration : Oui

Une équipe d'extraction est-elle présente ? Non

## ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances sont interdites

### 6.2. PARCOURS

Départ : (lieu) Montée de Demptézieu D143C

Arrivée : (lieu) Montée de Demptézieu D143C

Pente moyenne : 8,91%

Longueur du parcours : 1200 mètres

Largeur du parcours : 05 mètres

Nombre de montées : 6

Nombre de postes de commissaires : 6

Nombre de commissaires : 10

Nombre et type d'extincteurs par poste : 1 poudre ABC

## ARTICLE 9. PUBLICITE

Publicité obligatoire (non rachetable) : non définie

Publicité optionnelle : non définie

## ARTICLE 10.

A l'issue de la journée, un cadeau souvenir sera remis aux participants qui seront conviés au pot de l'amitié offert par le Racing Team Esplanade.



## Montée de démonstration

**St SAVIN 04 juillet 2026**

### **ADDITIF N°1 des Organisateurs en date du 26 avril 2026**

#### **Titre de participation pour les passagers :**

1- **Véhicule de série avec carte grise et contrôle technique en cours de validité non conforme visuellement fi la législation routière française** (arceau, siège baquet, harnais, jantes dépassant de la carrosserie, etc.), fi la discrétion des commissaires techniques : En cas de non-conformité, une licence ou un titre de participation est obligatoire pour le passager également. **Mime si carte grise. Un passager mineur devra avoir 16 ans révolus et une autorisation parentale avec présentation de l'original de la pièce d'identité du signataire de cette autorisation.**

2- **Véhicule de compétition avec carte grise et contrôle technique** (passeport technique ou pas) : Titre de participation obligatoire pour le conducteur et le passager. **Un passager mineur** devra avoir 16 ans révolus et une autorisation parentale avec présentation de l'original de la pièce d'identité du signataire de cette autorisation.

Le conducteur et le passager devront être en conditions course : combinaison, gants, sous-vêtements anti feu, bottines, casque, cagoule et Hans.

3- **Véhicule de compétition avec passeport technique FFSA** : Titre de participation obligatoire pour le conducteur et le passager avec les conditions identiques au point 2 ci-dessus.

4- **Véhicule de compétition sans passeport technique FFSA** : Autorisation de roulage fi la discrétion des commissaires techniques. Titre de participation obligatoire pour le conducteur et le passager avec les conditions identiques au point 2 ci-dessus.

Dans tous les cas le Titre de Participation ou la licence fi l'année de roulage peut être remplacé par une **licence RCC ou NCC 2026 SEULEMENT**, pas de licence accélération, slalom ou autres ....

Les titres de participations seront établis lors des vérifications administratives, au tarif de : 30 € chèque à ordre ASA DAUPHINOISE.

O Cappolletti